

## Délibération du conseil municipal

DU **Mardi 5 février 2008**

n° 11

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Michel GUERIN**

**OBJET : Acquisition d'un terrain appartenant à M. et Mme Philipponeau**

Mesdames, Messieurs,

*M. et Mme Philipponeau sont propriétaires de terrains situés en bord de Vienne formant une unité foncière cadastrée sous les références EN n°276 pour 12401 m<sup>2</sup>, EN n°454 pour 445 m<sup>2</sup>, et EN n°452 pour 233 m<sup>2</sup>. Ceux-ci ont proposé de céder à la ville ces parcelles qui ont accueilli à plusieurs reprises l'opération « Visa Vacances ».*

*Ces terrains, d'une superficie totale de 13079 m<sup>2</sup>, sont inondables, et par conséquent non constructibles. Mais de par leur situation à proximité du centre-ville, il est envisageable, entre autre, de les destiner aux activités de loisirs ou d'y aménager un espace vert, d'autant qu'ils sont directement accessibles par la nouvelle piste cyclable longeant le tracé de l'ancien chemin de halage en bord de Vienne.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

**VU** l'avis du service France Domaines en date du 30 janvier 2007

**VU** le compromis de vente en date du 15 octobre 2007,

**CONSIDERANT** l'intérêt paysager de ces terrains,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'acquérir au prix 13079 € toute indemnité comprise le terrain appartenant à M. Jean-Patrick Philipponeau et Mme Renée Philipponeau situé en bord de Vienne, à savoir les parcelles cadastrées section EN n°276 pour une surface de 12401 m<sup>2</sup>, EN n°454 pour 445 m<sup>2</sup>, et EN n°452 pour 233 m<sup>2</sup>.

2°) d'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la ville, en l'étude de Maître Bertheuil-Desfosses, notaire associé à Châtellerault.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820/2118/P1018/4100.

**UNANIMITE**

### **CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02.08 n° 963

Publié en mairie

Le 6.02.08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER

# SECTION EN

